



Stage « Nouveaux directeurs »,  
jeudi 26 septembre 2019

# *Le DDEN et l'École Publique*

**Fédération Nationale des  
Délégués Départementaux  
de l'Éducation Nationale**

124, rue La Fayette 75010 PARIS

 01 47 70 09 59

Courriel : [dden.fed@wanadoo.fr](mailto:dden.fed@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.dden-fed.org>

**Union Départementale du  
Tarn, des Délégués  
Départementaux de  
l'Éducation Nationale**

1, rue des Œilletts 81160 St JUÉRY

 06 40 29 29 77

Courriel : [president.ud81@gmail.com](mailto:president.ud81@gmail.com)

Site Internet : <http://dden81.fr>

# Déroulement de la matinée

9h - 9h 15 : Accueil, présentation du module, tour de table.

9h 15 - 10h : Qu'est-ce qu'un DDEN ? Recueil et synthèse des représentations,

10h - 10h 30 : Les fonctions et missions du D.D.E.N.

10h 30 - 10h 45 : Pause,

10h 45 - 11h : La délégation, l'Union départementale, la Fédération nationale,

11h - 11h 45 : Trois axes de réflexion :

- La laïcité,
- La visite d'école.
- La coopérative scolaire.

11h 45 - 12h : Questions diverses, bilan.

# DDEN, une fonction officielle ?

A votre avis depuis quand cette fonction existe-t-elle ?

Avez-vous entendu parler de la Loi Goblet ?

Et en 1940 ?

1969 ?

2004 (Décret N°2004-703 du 13 Juillet 2004).

# DDEN, une fonction officielle

- 1793 « Magistrats aux mœurs », 1833 « Délégués » - nomination triennale, 1850 « Délégués cantonaux »,
- 1886 : la loi organique dite « Loi Goblet », organise l'enseignement primaire public et définit le rôle des Délégués cantonaux.
- 1969 : Edgar FAURE crée les « Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale »
- 2004 (Décret N°2004-703 du 13 Juillet 2004).

**La fonction de *D.D.E.N.* est étroitement liée à l'histoire de l'école publique.**

## Les *D.D.E.N.* sont désignés par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

- Pour des périodes de **4** ans.
- Ils sont **renouvelables** et **révocables**.
- Ils ne peuvent intervenir ni dans les écoles situées sur le territoire de la commune dans laquelle ils sont **élus**, ni dans les écoles au fonctionnement desquelles cette commune participe.
- Ils sont répartis en « **délégations** ».
- Ils sont représentés au **C.D.E.N.** par un membre désigné par le Conseil d'Administration de leur Union Départementale.
- **Leurs fonctions sont entièrement bénévoles.**

# Aspects essentiels de la fonction

- Les D.D.E.N. participent comme **membres de droit** au Conseil d'École,
- Ils visitent les bâtiments scolaires (équipement, entretien, sécurité, hygiène) des écoles publiques et privées,
- Ils rédigent et transmettent des **rapports de visite** aux autorités compétentes,
- Ils assurent **liaison et coordination** entre école et municipalité, usagers et administration,
- Leur statut les conduit parfois à jouer localement un rôle de **médiation**,
- Ils ont un rôle **d'incitation et d'animation**, particulièrement dans les domaines des équipements complémentaires de l'école (centres de loisirs, transports, restaurants scolaires, bibliothèques,...).

# Ce que l'on peut retenir

- **Membre de droit** du Conseil d'École, le DDEN reçoit une convocation portant l'ordre du jour, dans les délais habituels.
- Il sera destinataire d'une copie du **compte-rendu** de Conseil d'École.
- Il s'engage à faire preuve d'**assiduité**.
- **En aucun cas il ne s'occupera de pédagogie**, à moins que son avis lui soit demandé par l'équipe enseignante ou que des questions de sécurité, d'hygiène et de morale n'en soient dépendantes.
- Quand un DDEN siège dans plusieurs Conseils d'École, **les directeurs respectifs se concertent** afin que les dates de réunion des Conseils d'École ne se superposent pas.

# La Délégation (1/2)

- Lors de réunions, elle **regroupe les D.D.E.N. d'un secteur** (circonscription) qui élisent un président.
- Elle organise l'activité des D.D.E.N. sur le secteur, en particulier par **en aidant les nouveaux DDEN** à appréhender leurs fonctions (tutorat).
- Elle communique les bulletins de visite aux maires et à l'administration (circonscription E.N.), ainsi qu'aux directeurs d'écoles.



# La Délégation (2/2)

- Elle établit une **synthèse** des visites qu'elle communique à l'Union Départementale.
- Elle **relaie et met en œuvre sur le terrain les actions** initiées par la Fédération ou par l'Union départementale.
- Elle **établit des liens** avec les représentants locaux des associations amies : parents, enseignants, amicales laïques...
- Elle **encourage et soutient les D.D.E.N.** dans leurs actions locales.
- Elle est **l'interlocuteur de l'IEN** de circonscription.

# Ce que l'on peut retenir

La délégation **regroupe les DDEN** d'un secteur.

Son président, élu tous les 4 ans, **relaie les informations** à, et de, l'Union départementale.

Il est **l'interlocuteur de l'EN** de circonscription invité aux réunions de secteur.

# L'Union départementale (1/4)

- Dans leurs départements, les D.D.E.N. ont senti le besoin de se retrouver dans le cadre associatif. Ils ont donc créé les Unions Départementales.
- L' Union a pour buts, conformément aux textes qui régissent la fonction de Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale :
  - de **resserrer les liens** entre les D.D.E.N.,
  - de **rechercher et d'appliquer tous les moyens** propres à permettre aux D.D.E.N. de **remplir d'une manière efficace leur rôle.**

Ses moyens d'action sont notamment des publications (papier et électroniques), un site, des temps de formation, des outils mis à disposition, des réunions décentralisées...

# L'Union départementale (2/4)

- L'Union se veut au **service de l'idéal laïque** sur lequel se fonde notre constitution républicaine.
- Aucun membre ne peut se **prévaloir** d'un titre ou d'une fonction dans l'Union pour solliciter un mandat politique.
- L'Union ne peut intervenir dans les **campagnes électorales**, sauf pour obtenir des candidats aux élections de tout ordre des précisions quant à leur position sur les problèmes scolaires et la laïcité, et pour donner à leur réponse toute suite nécessaire.
- L'Union **s'interdit toute immixtion dans l'activité professionnelle** du Corps Enseignant et des services de l'Éducation Nationale qui concourent à la vie de l'École.

# L'Union départementale (3/4)

L'Union départementale **initie des opérations** dans le but de valoriser les actions menées dans les écoles publiques du département :

- « Apprendre en jardinant » en lien avec l'OCCE et Canopé.
- « L'École publique, les Valeurs de la République ».



Les DDEN et l'OCCE du Tarn proposent un projet d'apprentissage par le jardin, en lien avec les projets académiques sciences et développement durable.  
Ce projet est ouvert aux écoles, maternelles et élémentaires, et établissements de l'enseignement public, collège et seppa, du département pour :

- apprendre en jardinant durablement
- agir et améliorer son cadre de vie
- observer et expérimenter les cycles et les conditions de développement des plantes
- développer la démarche coopérative.
- respecter le travail de chacun au travers d'un projet éducatif commun.

#### ETAPES DU PROJET

- Inscription auprès des Associations OCCE-DDEN (cf fiche au verso)
- et Inscription des enseignants à l'animation prévue au plan de formation.

#### Développer un des axes possibles :

- Jardin partagé (partenariat avec un CLSH, une collectivité, une association, une MJC, un EHPAD...)
- Fleurissement, embellissement d'un espace (Landart, écoles Fleuries...)
- Education à l'Environnement et à l'Écologie (compost, consommation bio, eau, alimentation...)
- Patrimoine (égumes oubliés, semences paysannes...)

Petit jardin, plantations hors sol, observations, expérimentations... sont l'occasion de mettre en œuvre une démarche de projet et d'apprendre à coopérer et échanger.

Du matériel de jardinage peut être prêté ainsi que des ressources pédagogiques, une aide au transport peut être demandée pour visiter une serre, un jardin, un verger...

Pour valoriser le projet, peuvent être envisagées : une exposition, des échanges avec d'autres classes, une participation au forum EDD, au concours des Ecoles Fleuries.

Les membres de la commission DDEN / OCCE peuvent éventuellement vous aider à la mise en place du projet.

DDEN : Solange GUIR@AUD 05 63 45 24 30 [antoine.guiraud763@orange.fr](mailto:antoine.guiraud763@orange.fr)  
Arlette GAU 06 71 72 87 91 [arlette.gau@laposte.net](mailto:arlette.gau@laposte.net)  
OCCE : Pierre TEUMA 05 63 54 92 19 [pdb1@occe-coop.06.35.94.35.53](mailto:pdb1@occe-coop.06.35.94.35.53)

Fiche d'inscription au dos ->>>



# L'Union départementale (4/4)

- Elle est l'interface de communication et d'action entre les D.D.E.N. et la Fédération nationale :
- A la Fédération, elle communique :
  - son fichier « abonnés » pour l'envoi de la revue « Le Délégué »,
  - les interrogations des adhérents sur un point ou un autre...
- Aux D.D.E.N., elle communique les informations fédérales : circulaires, lettres mensuelles, ...
- Elle relaie les actions organisées par la Fédération : « Écoles fleuries », « Se construire citoyen », enquêtes,...

# Ce que l'on peut retenir

L'Union départementale initie et soutient des opérations de valorisation du travail mené dans les écoles publiques.

Elle assure la formation et l'information des DDEN du Tarn.

L'Union départementale assure le lien entre les D.D.E.N. d'un même département, et entre les D.D.E.N. et la Fédération nationale.

# La Fédération des DDEN (1/4)

- Les D.D.E.N., militants laïques, ont ressenti le besoin de s'unir, de travailler ensemble, dans la période difficile qui a suivi la loi de séparation des églises et de l'État,
- En 1906, à Angers le 26ème Congrès de la Ligue de l'Enseignement a vu naître l'union nationale des DDEN.
- En 1947, elle est constituée en Fédération nationale des Unions départementales.
- En 1979, elle est reconnue d'utilité publique et agréée comme association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.
- Elle rassemble aujourd'hui 20 000 délégués par l'intermédiaire de ses 96 Unions départementales.



# La Fédération des DDEN (2/4)

- Elle apporte son soutien aux Unions et aux D.D.E.N. :
  - en les informant : revue trimestrielle, lettre mensuelle, circulaires, site internet,
  - en les écoutant : courriers, appels téléphoniques, rencontres nationales à thème, rencontres régionales décentralisées, participation de Conseillers fédéraux aux AG des Unions qui le souhaitent,
  - en mettant à leur disposition des aides techniques de différentes sortes (juridiques, ...),
  - en animant des commissions, des conférences...
  - en initiant des enquêtes pour une meilleure compréhension de l'Ecole ou de notre Société,
  - En appuyant les DDEN dans leur rôle de médiation.

# La Fédération des DDEN (3/4)

- Elle initie, organise, coordonne des actions de promotion de l'École publique et d'éducation pour les élèves.
  - c'est ainsi qu'en 1973 naît le Concours des Écoles fleuries, sous le patronage du ministère, décliné en « Apprendre en jardinant ».
  - En 2018 est créé le concours « Se construire citoyen » pour valoriser les actions des écoles publiques autour des valeurs de la République.
  - Elle encourage aussi des actions départementales comme «les écoles qui chantent», «les écoles qui courent », des rallyes vélo, des concours d'orthographe, de poésie, d'expression artistique, des études du patrimoine, la formation au développement durable.

# La Fédération des DDEN (4/4)

- Comme les Unions, la Fédération entretient des relations suivies avec les partenaires institutionnels (ministère, assemblée, Sénat,...) et avec les associations laïques de l'environnement éducatif : syndicats enseignants (SE, SNUIPP), F.C.P.E., M.A.E., CASDEN, M.A.i.F., O.C.C.E., Ligue de l'Enseignement, P.E.P.,....
- Nous siégeons à la J.P.A., à l'A.N.A.T.E.E.P., à l'E.S.P.E.R. , au C.O.F.R.A.D.E., nous rencontrons les J.M.F.
- Nous sommes à l'écoute des mouvements pédagogiques, des associations complémentaires de l'enseignement public (Francas, Éclaireurs, ...).

# Ce que l'on peut retenir

Son but essentiel est de resserrer les liens d'estime et de fraternité entre les DDEN et de leur permettre de remplir efficacement leur rôle social attribué par la loi.

Elle anime et coordonne l'action militante des Unions départementales, les informe, les représente au plan national et défend la Laïcité à tous les niveaux.



***Laïcité***

***Liberté***

***Égalité***

***Fraternité***

# La répartition géographique des DDEN

*Notre objectif départemental et national demeure de doter chaque école d'un DDEN. Toutefois, dans le Tarn, sur environ, 280 écoles publiques, nous intervenons dans 150 d'entre elles (53%).*

- Afin de savoir si votre école est dotée d'un DDEN il suffit d'aller sur notre site départemental ([dden81.fr](http://dden81.fr)), à la rubrique « Répartition géographique ».
- Si une école n'est pas dotée de DDEN et si toutefois, pour des raisons précises, **le directeur et/ou l'inspecteur de la circonscription** estiment nécessaire qu'elle le soit, il suffira d'en **faire la demande** (voir contacts sur notre site ou en fin de diaporama). En fonction de nos disponibilités, de manière temporaire ou permanente, nous essaierons de répondre à ces demandes.

# Le recrutement des DDEN

*Pour doter chaque école d'un DDEN nous avons mis en place diverses modalités.*

- Contacts par les DDEN dans leur environnement et cooptation.
- Informations sur notre site avec formulaire à remplir en ligne et/ou à envoyer en version papier.
- Campagnes nationales.
- Et appel à tous... dont vous.



# Pour nous contacter

## Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale du Tarn

1, rue des Œillets 81160 St JUÉRY

 06 40 29 29 77

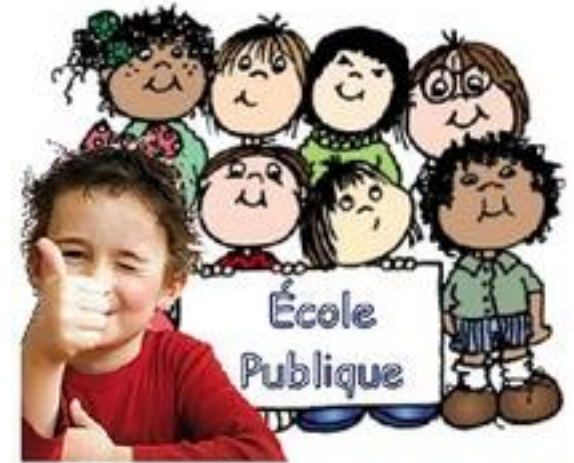
Courriel : [president.ud81@gmail.com](mailto:president.ud81@gmail.com)

Site Internet : <http://dden81.fr>



Questions ?





**Merci pour votre attention**